



Caution rendu partiellement

Par **JM33**, le **01/09/2011** à **10:09**

Bonjour,

j'ai quitté le logement où j'étais locataire le 5 Juillet 2011.

Une quinzaine de jour après mon propriétaire me retient sur la caution des frais de comptable, des frais car je ne suis pas resté 3 ans dans les lieux (je suis resté un an il a fait un prorata, il avait fait marqué dans le bail que je devais rester 3 ans ou il garderait la caution je ne suis pas sure qu'il ai le droit) plus d'autres frais dont je n'étais pas au courant sur de la propriété et en partie de la propriété d'une cour commune(frais sans devis ni facture).

Je sais qu'il a un délai de 2 mois maximum pour me rendre la caution, donc que dois-je faire après le 5 Septembre 2011 s'il ne m'a pas rendu le rest de ma caution ?

Merci.